

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 1<sup>er</sup> août 2023, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Sont absentes :

Madame la conseillère Mélanie Gobeille District 1  
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

**366-08-2023**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De déclarer la séance ouverte à 19h36.

Adoptée à l'unanimité.

**367-08-2023**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 5.1 Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Autorisation de paiements – Entente promoteur – 9245-3166 Québec Inc.
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière - Règlement numéro 1841-39-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues d'Oxford et Barker
- 6.3.2 Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière - Résolution numéro 266-06-2023 intitulée Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement agglomération 1, groupe A pour la période du 20 avril 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2020
- 6.3.3 Autorisation de signature de l'acte de cession de l'immeuble constituant l'Étang Bull
- 6.3.4 Désignation de procureur pour l'application de l'entente relative à la poursuites de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville
- 6.3.5 Adjudication d'un contrat pour le réaménagement de la salle du conseil | Appel d'offres 14-ADM-P-23
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Demande de dérogation mineure 2023-071 / 145 rue de Salaberry
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2023-072 / 101 rue Albert
- 8.3 Demande d'approbation de PIIA 2023-059 / 518 rue Principale
- 8.4 Demande d'approbation de PIIA 2023-068 / 749 rue Principale
- 8.5 Demande d'approbation de PIIA 2023-073 / 421-423 rue de la Rivière
- 8.6 Demande d'approbation de PIIA 2023-055 / 149 rue William
- 8.7 Amendement à la résolution numéro 296-06-2023 intitulée « Octroi de poste col blanc - Patrouilleuse en urbanisme – Service de l'aménagement urbain et de l'environnement » - Modification de la date d'embauche
- 8.8 Acquisition de rue et d'un bassin de rétention et autorisation de signature - Prolongement de la rue Jules-Monast
- 8.9 Octroi de contrat de gré à gré - Aménagement d'un sentier récréatif dans le secteur entre les rues Beaumont et des Érables
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 9.1 Modernisation de la collecte sélective - Autorisation de dépôt d'une demande de financement.
- 9.2 Modification du contrat octroyé à Chantal Brodeur Architecte inc. Surveillance des travaux de construction des nouveaux garages
- 9.3 Autorisation de dépenses - Travaux de planage et de pavage de la rue Principale, entre James et Normandie
- 9.4 Autorisation de dépenses - Achat de réservoirs et d'un système de gestion du carburant
- 9.5 Octroi de contrat - planage et pavage de la rue Principale, entre James et Normandie
- 9.6 Octroi de contrat pour l'achat d'une camionnette hybride pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré
- 9.7 Octroi d'un contrat - Achat de réservoirs et système de gestion de carburant
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Événement Tournée VIVACE 2023 au Centre de la nature
- 10.2 Autorisation de fermeture de rue - Albany International
- 10.3 Demande d'autorisation de fermeture de rue – Cowansville en couleur
- 10.4 Aide financière - Centre d'action bénévole
- 10.5 Aide financière spéciale - Centre d'action bénévole Cowansville
- 10.6 Adoption du plan d'action 2024-2026 - Politique culturelle Ville de Cowansville
- 10.7 Autorisation de dépense et octroi de contrat - Achat d'un

- véhicule neuf pour le Service des loisirs et de la culture
- 10.8 Autorisation de signature - Entente intermunicipale en matière de loisirs - Ville de Granby
- 10.9 Autorisation de signature - Ententes intermunicipales
- 10.10 Autorisation de signature - Lettre d'entente - Garderie Petits Stars de Cowansville
- 10.11 Gratuité - Association des pompiers de Cowansville
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Démission – Opérateur - Infrastructures et immobilisations
- 12.2 Démission – Préposé loisirs - Service des loisirs et de la culture
- 12.3 Démission – Journalier - Service des infrastructures et immobilisations
- 12.4 Octroi de poste col blanc - Agent au service à la clientèle - Service des loisirs et de la culture - **RETIRÉ**
- 12.5 Octroi de poste col bleu - Préposé aux loisirs - Service des loisirs et de la culture
- 12.6 Octroi de poste col bleu - Préposé aux loisirs - Service des loisirs et de la culture
- 12.7 Embauche d'un employé cadre - Responsable de l'approvisionnement - Service des finances et de la trésorerie
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.1 Gratuité du stationnement du Centre de la nature - Rassemblement estival Députée fédérale de Brome-Missisquoi Mme Pascale St-Onge
- 13.2 Engagement municipal auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en lien avec le projet de la rue James
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.**

#### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

368-08-2023

#### **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023.

Adoptée à l'unanimité

## **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**369-08-2023**

### **Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi**

Considérant l'invitation transmise pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi qui se déroulera à Cowansville le 19 septembre 2023 au Club de golf de Cowansville;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 450 \$ pour l'achat de deux billets pour la participation de membres du conseil municipal au tournoi de golf de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **Direction générale**

#### **Finances et trésorerie**

**370-08-2023**

### **Autorisation de paiements – Entente promoteur – 9245-3166 Québec Inc.**

Considérant l'article 6 du *Règlement numéro 1749 concernant les ouvertures de rues et les projets d'infrastructure de services municipaux* portant sur les développements domiciliaires et commerciaux prévoyant, entre autres, l'aide financière qui peut être versée à un promoteur, soit l'équivalent de 69 \$ excluant les taxes, par mètre linéaire d'étendue en front constructible à l'égard des constructions résidentielles érigées sur tout terrain visé au protocole d'entente;

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Cowansville et 9245-3166 Québec Inc. pour le développement du prolongement des rues Jean-Paul-Lemieux et Arthur-Villeneuve le 21 février 2019;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le paiement total d'une somme de 27 463,41 \$ taxes incluses à 9245-3166 Québec Inc. pour la participation financière de la Ville pour le développement domiciliaire des rues Jean-Paul-Lemieux et Arthur-Villeneuve.

De puiser le montant versé à même le surplus accumulé affecté réservé aux paiements des participations financières intervenues avec les promoteurs.

Adoptée à l'unanimité

### **Greffe et affaires juridiques**

**Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière - Règlement numéro 1841-39-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues d'Oxford et Barker**

La greffière dépose son procès-verbal de correction daté du 3 juillet 2023 apportant une correction au *Règlement numéro 1841-39-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de modifier le plan de zonage, les usages et normes d'implantation dans le secteur des rues d'Oxford et Barker*, accompagné du document corrigé, et ce, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**Dépôt du procès-verbal de correction de la greffière - Résolution numéro 266-06-2023 intitulée Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement agglomération 1, groupe A pour la période du 20 avril 2019 au 1er juin 2020**

La greffière dépose son procès-verbal de correction daté du 28 juillet 2023 apportant une correction à la résolution numéro 266-06-2023 intitulée « Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement agglomération 1, groupe A pour la période du 20 avril 2019 au 1<sup>er</sup> juin 2020 », accompagné du document corrigé, et ce, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**371-08-2023**

**Autorisation de signature de l'acte de cession de l'immeuble constituant l'Étang Bull**

Considérant qu'une transaction est intervenue entre la Ville et l'Association des propriétaires riverains de l'Étang Bull (ci-après l'APREB) le 28 août et 7 septembre 2022, selon laquelle la Ville s'engage notamment à céder l'Étang Bull incluant les trois (3) barrages inscrits au répertoire des barrages établi conformément à l'article 31 de la *Loi sur la sécurité des barrages* sous les numéros X0005682, X0005684 et X2010260;

Considérant que ladite transaction a été homologuée aux termes d'un jugement de la Cour Supérieure du district de Bedford en date du 23 novembre 2022, dans le dossier de la Cour portant le numéro 460-17-003164-225;

Considérant que les conditions préalables à la cession ont été remplies à la satisfaction des parties;

Considérant que selon la transaction homologuée par la Cour supérieure, l'APREB et la Ville ont convenu de prendre les mesures les plus appropriées pour que l'APREB soit désignée comme propriétaire des Barrages au Répertoire des barrages du MELCC, et ce, au plus tard dans un délai de six (6) mois de l'acte de cession à intervenir entre les parties;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié de cession de l'immeuble constituant l'Étang Bull connu et désigné comme étant composé des lots 6 556 922, 6 556 924, 6 556 926 et 6 556 928 du cadastre du Québec incluant les trois (3) barrages qui s'y trouvent, aux conditions énumérées dans la transaction intervenue entre les parties et entérinée par le tribunal le 23 novembre 2022 dans le dossier de la Cour numéro 460-17-003164-225, le tout aux frais de l'APREB, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**372-08-2023**

**Désignation de procureur pour l'application de l'entente relative à la poursuites de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville**

Considérant l'entente intervenue entre le ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Cowansville pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville;

Considérant que l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale;

Considérant que le conseil, lors de sa séance du 4 juin 2013, adoptait une résolution afin de nommer M<sup>e</sup> Jovelyn Bélisle dans le cadre de cette entente;

Considérant que le conseil, lors de sa séance du 4 juillet 2023, adoptait une résolution afin de nommer M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine du cabinet VOX Avocat[e]s inc. afin d'agir à titre de procureur à la Cour municipale;

Considérant qu'il a été décidé de retenir également les services professionnels de M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine du cabinet VOX Avocat[e]s inc. pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner M<sup>e</sup> Caroline P. Fontaine pour agir au nom de la Ville devant la Cour municipale commune de la Ville de Cowansville en remplacement de M<sup>e</sup> Jocelyn Bélisle.

De demander également au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir au nom de la Ville de M<sup>e</sup> Jocelyn Bélisle.

Adoptée à l'unanimité

373-08-2023

**Adjudication d'un contrat pour le réaménagement de la salle du conseil | Appel d'offres 14-ADM-P-23**

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d'offres public pour le réaménagement de la salle du conseil (appel d'offres no 14-ADM-P-23), tel que prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

<b><u>Soumissionnaires</u></b>	<b><u>Prix total (taxes incluses)</u></b>
Construction LJ5	<b>214 083,45 \$</b>
Rénovations Alexandre Léveillé inc.	<b>169 582,38 \$</b>
CoBoss	<b>190 550.28 \$</b>

Considérant qu'après analyse, toutes les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour le réaménagement de la salle du conseil (appel d'offres no 14-ADM-P-23) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Rénovations Alexandre Léveillé inc., pour un montant total de 169 582,38 \$, le tout, aux conditions prévues dans les documents d'appels d'offre.

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat au surplus accumulé non affecté, conformément à la résolution numéro 364-07-2023 intitulée « Autorisation de dépenses – Réaménagement de la salle du conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

## **RÉGLEMENTATION**

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**

**374-08-2023**

#### **Demande de dérogation mineure 2023-071 / 145 rue de Salaberry**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juillet 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de dérogation mineure 2023-071 / 145 rue de Salaberry » datés du 6 juillet 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant l'avis public dûment publié le 17 juillet 2023 quant à la présentation de cette demande;

Considérant qu'à l'occasion de la présente séance, aucun citoyen n'a manifesté l'intérêt de se faire entendre relativement à cette demande;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2023-071 relative à la propriété sise au 145 rue de Salaberry, lot 3 798 762 du cadastre du Québec, de manière à permettre que le nombre maximale d'enseignes par établissement, par façade, soit de 8 alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 1 enseigne maximum; et que le nombre d'enseignes directionnelles soit de 6 avec une superficie de 0,74 mètre carré alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit un nombre de 2 et 0,2 mètre(s) carré(s) maximum chacune.

Adoptée à l'unanimité

**375-08-2023**

#### **Demande d'approbation de PIIA 2023-072 / 101 rue Albert**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité, sous conditions, du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juillet 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-072 / 101 rue Albert » datés du 6 juillet 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-072 relative à la propriété sise au 101 rue Albert, lot 3 357 701 du cadastre du Québec, de manière à permettre le remplacement des panneaux d'enseigne en acrylique du commerce Verveine, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes, aux conditions suivantes :

1. Que le panneau placé à gauche soit modifié en soustrayant certains mots pour diminuer le texte actuel de 3 lignes à 2 lignes maximum;
2. L'enseigne doit être modifiée de façon à centrer le texte plutôt qu'un retrait à gauche.

Adoptée à l'unanimité

**376-08-2023**

**Demande d'approbation de PIIA 2023-059 / 518 rue Principale**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juillet 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-059 / 518 rue Principale » datés du 6 juillet 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-059 relative à la propriété sise au 518 rue Principale, lot 3 355 762 du cadastre du Québec, de manière à permettre l'installation d'enseignes pour identifier le restaurant L'Inde à votre table, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**377-08-2023**

**Demande d'approbation de PIIA 2023-068 / 749 rue Principale**

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juillet 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-068 / 749 rue Principale » datés du 6 juillet 2023, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De rejeter la demande de PIIA 2023-068 relative à la propriété sise au 749 rue Principale, lots 3 356 944, 4 640 787, 4 681 563 et 4 633 610 du cadastre du Québec, de manière à permettre la rénovation de la façade principale du bâtiment, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.



**RAISONS** : Le retrait des boîtes à fleurs, caractéristique distinctive patrimoniale, aurait pour effet de diminuer les qualités visuelles du bâtiment et de la mise en valeur du site. Ce qui contrevient aux critères applicables à l'architecture des constructions suivantes : « *La valeur patrimoniale des bâtiments est conservée* » et « *Les qualités visuelles des bâtiments et du site sont mises en valeur* ». De plus, le choix de conifère à grand déploiement localisé à proximité du bâtiment semble inopportun, le remplacement par des arbustes ou des arbres fruitiers est souhaitable et soumis comme suggestion de manière à répondre au critère applicable à l'aménagement paysager : *Favoriser des aménagements paysagers qui mettent en valeur les bâtiments et les caractéristiques de l'emplacement* ».

Adoptée à l'unanimité

**378-08-2023**

**Demande d'approbation de PIIA 2023-073 / 421-423 rue de la Rivière**

Considérant l'avis favorable à la majorité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juillet 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-073 / 421-423 rue de la Rivière » datés du 6 juillet 2023, révisés le 19 juillet 2023 (Option 2), et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-073 relative à la propriété sise au 421-423 rue de la Rivière, lots 3 797 910 et 3 797 911 du cadastre du Québec, de manière à permettre la réfection extérieure du bâtiment (Option 2), le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

**379-08-2023**

**Demande d'approbation de PIIA 2023-055 / 149 rue William**

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 6 juillet 2023;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2023-055 / 149 rue William » datés du 1<sup>er</sup> juin 2023, révisés le 6 juillet 2023, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver la demande de PIIA 2023-055 relative à la propriété sise au 149 rue William, lot 3 356 898 du cadastre du Québec, de manière à permettre de peindre la porte d'entrée, les cadrages autour des fenêtres et le revêtement de bois des murs extérieurs de la maison et du garage, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

380-08-2023

**Amendement à la résolution numéro 296-06-2023 intitulée « Octroi de poste col blanc - Patrouilleuse en urbanisme – Service de l'aménagement urbain et de l'environnement » - Modification de la date d'embauche**

Considérant que lors de la séance du 6 juin 2023, le conseil municipal a procédé à l'embauche de Mme Valérie Charbonneau Chouinard, et ce, conformément à la résolution numéro 296-06-2023;

Considérant que la date d'embauche indiquée à ladite résolution est le 21 juin 2023;

Considérant que Mme Charbonneau Chouinard est entrée en fonction le 26 juin 2023;

Considérant que pour la saine administration de la Ville, il y a lieu de modifier la date d'embauche indiquée à la résolution afin d'indiquer la date réelle, soit le 26 juin 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'amender la résolution numéro 296-06-2023 intitulée « Octroi de poste col blanc - Patrouilleuse en urbanisme -Service de l'aménagement urbain et de l'environnement » afin de remplacer la date d'embauche du 21 juin 2023 pour le 26 juin 2023.

Adoptée à l'unanimité

381-08-2023

**Acquisition de rue et d'un bassin de rétention et autorisation de signature - Prolongement de la rue Jules-Monast**

Considérant le projet de développement résidentiel au prolongement de la rue Jules-Monast et le protocole d'entente numéro 20-6801/16173 entériné avec Les investissements Daroph Inc.;

Considérant qu'en vertu dudit protocole, la Ville doit procéder, sous conditions, à l'acquisition des services municipaux, de la rue et du bassin de rétention;

Considérant que la Ville a reçu la réception définitive des travaux datée du 31 mai 2023, par la firme Avizo;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De procéder à l'acquisition des lots 6 231 529 et 6 231 530, soit l'emprise de la rue Jules-Monast et le bassin de rétention, pour la somme de 1 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

D'assumer entièrement les honoraires professionnels du notaire par une appropriation du fonds d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

382-08-2023

**Octroi de contrat de gré à gré - Aménagement d'un sentier récréatif dans le secteur entre les rues Beaumont et des Érables**

Considérant que la Ville détient des terrains vacants dans un secteur boisé situé entre les rues Beaumont et des Érables;

Considérant que la Ville prévoit l'aménagement d'un sentier récréatif entre ces rues pour sécuriser les déplacements dans le secteur;

Considérant que le projet est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025;

Considérant qu'en vertu du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*, un minimum de trois demandes de soumissions a été envoyé, et deux soumissions ont été reçues;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à ProForêt Consultants pour l'aménagement d'un sentier dans le secteur situé entre les rues Beaumont et des Érables, dont l'emplacement est identifié dans la carte jointe en annexe à la présente résolution, pour un montant total de 45 760,05 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément à la soumission reçue le 4 juillet 2023.

D'autoriser une affectation du fonds d'administration générale pour le paiement de cette dépense en immobilisation ainsi que pour tout autre frais inhérent associé à la réalisation de ce projet, et ce pour un montant maximal de 45 000 \$ taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité

**INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**

383-08-2023

**Modernisation de la collecte sélective - Autorisation de dépôt d'une demande de financement.**

Considérant que le contexte actuel de la modernisation de la collecte sélective amène des réflexions quant au mode de coopération intermunicipale idéal pour le territoire de Brome-Missisquoi, et ce, pour l'ensemble des collectes de matières résiduelles;

Considérant la charge additionnelle que cette réflexion amène aux ressources déjà en place;

Considérant qu'un financement pourrait être disponible au volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;

Considérant l'expertise externe nécessaire pour réaliser un tel mandat en collaboration avec les ressources régionales et locales ;

Considérant que la partie 1 – Études de faisabilité et diagnostics permet d'obtenir un taux d'aide de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale pouvant être accordée de 100 000 \$ ;

Considérant que les 21 municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi désirent présenter un projet afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que la ville de Cowansville désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC pour le projet présenté dans le cadre de l'aide financière et d'y participer;

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De désigner la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet visant à évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins.

D'indiquer que le conseil de la Ville de Cowansville s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature.

D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale.

D'autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipal par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

Adoptée à l'unanimité

**384-08-2023**

**Modification du contrat octroyé à Chantal Brodeur Architecte inc. Surveillance des travaux de construction des nouveaux garages**

Considérant la résolution numéro 062-02-2022 octroyant un contrat à l'entreprise Chantal Brodeur Architecte inc. pour la surveillance des travaux de construction des nouveaux garages pour un montant de 45 990 \$ taxes incluses ;

Considérant que certains imprévus ont occasionné des dépenses additionnelles;

Considérant la demande déposée par le Service des infrastructures et des immobilisations afin d'autoriser la modification du contrat;

Considérant la demande d'honoraires professionnelles supplémentaires déposées par Chantal Brodeur architecte, le 11 juillet 2023 pour un montant total de 25 349,69 \$ taxes incluses;

Considérant que la demande de modification s'élève à 55,12 % du coût du contrat initial;

Considérant l'article 6.6.2 du règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle;

Considérant que les services ont déjà été rendus;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

De modifier le contrat octroyé à Chantal Brodeur Architecte inc. afin d'ajouter un montant de 25 349,69 \$ taxes incluses pour la surveillance des travaux de construction des nouveaux garages, élevant le total de ce contrat à 71 339,69 \$.

D'autoriser la trésorière à puiser les deniers requis aux fins de ce contrat à même le surplus accumulé non affecté, conformément à la résolution 545-12-2020 intitulée « Autorisation de dépenses révisée – honoraires professionnels et préparation des plans et devis pour la construction du garage municipal ».

Adoptée à l'unanimité

**385-08-2023**

**Autorisation de dépenses - Travaux de planage et de pavage de la rue Principale, entre James et Normandie**

Considérant une problématique d'accumulation d'eau qui perdure depuis plusieurs années, en raison du fait que la rue est plus haute que les entrées de cour;

Considérant l'état de la rue Principale dans ce tronçon de la rue;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 21 juillet 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 113 500 \$ taxes nettes pour le planage et le pavage de la rue Principale, entre James et Normandie, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

D'autoriser une affectation du fonds d'administration générale pour le paiement de cette dépense en immobilisation.

D'autoriser un transfert budgétaire du poste de revenus 01-261-10-000 suite à des revenus excédentaires prévus au poste budgétaire 03-331-30-000 pour l'affectation de cette dépense non prévue au budget.

Adoptée à l'unanimité

**386-08-2023**

**Autorisation de dépenses - Achat de réservoirs et d'un système de gestion du carburant**

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant le déménagement imminent du garage municipal, et la nécessité d'avoir des équipements pétroliers performants et à proximité de nos installations;

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations datées du 24 juillet 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 108 000 \$ taxes nettes pour l'achat de réservoirs et d'un système de gestion du carburant, tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

**387-08-2023**

**Octroi de contrat - planage et pavage de la rue Principale, entre James et Normandie**

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Cowansville;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposées afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'octroyer un contrat en sollicitant le mode de passation gré à gré pour des travaux de planage et pavage sur la rue Principale, entre James et Normandie, à Eurovia Québec, pour un montant de 93 326,36 \$.

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat via une affectation au fonds d'administration générale, conformément à la résolution numéro 385-08-2023 intitulée « Autorisation de dépenses – Travaux de planage et de pavage de la rue Principale, entre Normandie et James ».

Adoptée à l'unanimité

**388-08-2023**

**Octroi de contrat pour l'achat d'une camionnette hybride pour le Service des infrastructures et des immobilisations en mode gré à gré**

Considérant les besoins du Service des infrastructures et des immobilisations en termes de véhicules routiers;

Considérant que la dépense a été prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2024-2025 adopté le 19 décembre 2022;

Considérant que l'achat d'une camionnette hybride répond aux besoins du Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposées afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de gré à gré pour l'achat d'une camionnette hybride, pour un montant de 86 988,94 \$, taxes incluses, à 9122-8171 Québec Inc. - Toyota Cowansville.

D'autoriser le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds de roulement.

De fixer le terme de remboursement du fonds de roulement pour cette dépense à 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

**389-08-2023**

**Octroi d'un contrat - Achat de réservoirs et système de gestion de carburant**

Considérant les besoins du Service des infrastructures et immobilisations de détenir ses propres réservoirs et de posséder un système de gestion des carburants efficace et fonctionnel ;

Considérant qu'une des propositions soumises répond aux besoins du Service des infrastructures et immobilisations;

Considérant l'article 8.1 du *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Cowansville;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées par le Service des infrastructures et des immobilisations;

Considérant la demande du Service des infrastructures et des immobilisations déposées afin d'autoriser l'octroi du contrat en utilisant le mode de passation gré à gré;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adjuger le contrat pour l'achat de réservoirs et d'un système de gestion de carburant, à l'entreprise Pierre Chouinard & Fils inc., pour un montant total de 63 329.41 \$.

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat au surplus non affecté, conformément à la résolution numéro 386-08-2023 intitulée « Autorisation de dépenses – Achat de réservoirs et d'un système de gestion de carburant ».

Adoptée à l'unanimité

**LOISIRS ET CULTURE**

**390-08-2023**

**Événement Tournée VIVACE 2023 au Centre de la nature**

Considérant que le Collectif VIVACE, qui est un organisme qui promeut un mode de vie sans fumée chez les jeunes entre 13 et 18 ans, propose de venir faire un événement gratuitement à notre skatepark le jeudi 10 août de 14 h à 18 h;

Considérant que l'événement cadre avec la politique sur les saines habitudes de vies de la Ville de Cowansville;

Considérant la volonté de la Ville à tenir des événements dans la municipalité;

Considérant que l'organisme souhaiterait laisser sa marque en nous faisant le don d'un mobilier qui prendrait la forme d'un banc sur mesure qui serait installé dans le skatepark ou à proximité;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la tenue de l'événement la tournée VIVACE 2023 le 10 août prochain de 14 h à 18 h au Centre de la nature.

D'accepter le don du mobilier d'une valeur estimée entre 3 000 \$ et 5 000 \$ et d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer pour et au nom de la Ville tout document nécessaire à cet effet, le cas échéant.

De s'engager à installer, au plus tard au printemps 2024, le mobilier leg du Collectif Vivace 2023 à proximité du parc de planche à roulettes.

Adoptée à l'unanimité

**391-08-2023**

#### **Autorisation de fermeture de rue - Albany International**

Considérant que la Ville souhaite encourager les initiatives des entreprises locales;

Considérant que Albany International souhaite reconnaître le travail de ses employés et de ses retraités;

Considérant que Albany International doit assurer la sécurité de ses employés et leurs familles lors de l'événement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la fermeture d'une portion de la rue Westmount, devant l'entreprise Albany International, le samedi 9 septembre 2023 entre 11 h et 17 h pour la tenue d'une fête familiale de l'entreprise.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sureté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**392-08-2023**

#### **Demande d'autorisation de fermeture de rue – Cowansville en couleur**

Considérant la demande d'autorisation de fermeture de rue déposée pour la tenue de l'événement « Cowansville en couleur » qui se déroulera le 8 septembre 2023;

Considérant que la Ville de Cowansville veut favoriser les initiatives qui permettent de renforcer le sentiment d'appartenance de la communauté;

Considérant que le comité souhaite tenir ce type d'événement dans chacun des pôles de la région;



Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la fermeture de la rue Principale à la circulation (entre le 121 rue Principale et la rue Normandie), le vendredi 8 septembre de 8h à minuit dans le cadre de l'événement « Cowansville en couleur ».

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**393-08-2023**

**Aide financière - Centre d'action bénévole**

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville a pour mission de développer et promouvoir l'action bénévole;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Centre d'action bénévole Cowansville au comité chargé de l'application de *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que les besoins sont grandissants en dépannages alimentaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Centre d'action bénévole Cowansville, soit un montant de 15 000 \$ en soutien aux frais de loyer pour l'exercice financier 2023-2024 de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

**394-08-2023**

**Aide financière spéciale - Centre d'action bénévole Cowansville**

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires*;

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville a pour mission de développer et promouvoir l'action bénévole;

Considérant les besoins sans cesse grandissants de l'organisme particulièrement pour l'aide alimentaire;

Considérant que le projet d'agrandissement déposé par le Centre d'action bénévole vise à diversifier les services offerts à la communauté (formations, conférences, cuisines collectives, repas communautaires, repas dans les écoles pour les enfants issus de milieux vulnérables);

Considérant que le projet déposé par l'organisme vise également à offrir un lieu accessible à tous les organismes de la MRC en plus de travailler avec l'APHBM pour favoriser l'intégration des personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder une aide financière spéciale non récurrente au Centre d'action bénévole Cowansville, soit un montant de 25 000 \$ en soutien au projet d'agrandissement de l'organisme.

De verser le montant de l'aide financière à l'organisme en 2023 ou 2024 conditionnellement à l'émission d'un permis délivré par la Ville et visant l'agrandissement des locaux actuels situés au 201 rue Principale.

Adoptée à l'unanimité

395-08-2023

**Adoption du plan d'action 2024-2026 - Politique culturelle Ville de Cowansville**

Considérant que la Ville de Cowansville a adopté sa politique culturelle révisée en 2015;

Considérant que le présent plan d'action vient à échéance à la fin de l'année 2023;

Considérant qu'une démarche a été effectuée avec l'organisme Les arts et la ville;

Considérant que les élus ont pris connaissance du plan d'action proposé par le Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'adopter le plan d'action 2024-2026 de la Politique culturelle présenté par le Service des loisirs et de la culture, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

396-08-2023

**Autorisation de dépense et octroi de contrat - Achat d'un véhicule neuf pour le Service des loisirs et de la culture**

Considérant que les dépenses ont été prévues au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023-2024-2025 adoptée le 19 décembre 2022;

Considérant que le Service des loisirs et de la culture doit procéder à l'achat d'un nouveau véhicule;

Considérant le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle* actuellement en vigueur;

Considérant que conformément audit règlement, trois demandes de prix ont été effectuées par le Service des loisirs et de la culture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un véhicule neuf Dodge Ram 1500 4WD QUAD SXT 14 à Bessette automobiles pour un montant de 51 472,71 \$ taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer tous les documents en lien avec l'acquisition de ce véhicule.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds de roulement et de fixer le terme de remboursement de cet emprunt à 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

**397-08-2023**

**Autorisation de signature - Entente intermunicipale en matière de loisirs - Ville de Granby**

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite renouveler son entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby afin que les citoyens de Ville de Cowansville puissent bénéficier d'activités organisées à la Ville de Granby;

Considérant que la présente entente entre les parties arrive à échéance le 31 décembre 2023;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale en matière de loisirs de la ville de Granby pour les années 2024 à 2028 sous la formule coût à la carte.

Adoptée à l'unanimité

**398-08-2023**

**Autorisation de signature - Ententes intermunicipales**

Considérant que les ententes intermunicipales pour les services de loisirs et de la culture arrivent à échéance le 31 août 2023;

Considérant qu'une proposition de renouvellement d'entente a été soumise aux municipalités participantes;

Considérant que les municipalités doivent accepter, par voie de résolution, le renouvellement de l'entente en matière de loisirs et de culture avec la Ville de Cowansville;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser le renouvellement des ententes intermunicipales pour une durée de 1 an soit 2023-2024.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Cowansville, les ententes intermunicipales et tous les documents y afférents pour les municipalités suivantes :

- Municipalité du village d'Abercorn
- Municipalité de Bolton-Ouest
- Municipalité de Brigham
- Municipalité du village de Brome
- Ville de Bromont
- Ville de Dunham
- Municipalité d'East Farnham
- Municipalité de Frelighsburg
- Ville de Lac-Brome
- Ville de Sutton

Adoptée à l'unanimité

399-08-2023

**Autorisation de signature - Lettre d'entente - Garderie Petits Stars de Cowansville**

Considérant que la présence du service incendie est requise lors de procédure d'évacuation;

Considérant que la Ville souhaite assurer la sécurité de ses citoyens;

Considérant que la Ville peut accueillir les enfants dans les locaux de la bibliothèque Gabrielle-Giroux-Bertrand lors de mesures d'urgence;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à intervenir avec la Garderie Petits Stars de Cowansville afin d'offrir aux enfants un local en cas de procédure d'évacuation d'urgence.

Adoptée à l'unanimité

400-08-2023

**Gratuité - Association des pompiers de Cowansville**

Considérant que l'Association des pompiers de Cowansville organise un tournoi de hockey intermunicipal le samedi 16 septembre 2023 au Pavillon des sports Roland-Désourdy afin d'amasser des sous pour le Fonds de soutien à la communauté (anciennement connu sous le nom du Fond de la Mairesse);

Considérant que la Ville de Cowansville veut favoriser les initiatives citoyennes et encourager la tenue d'événements dans la municipalité;

Considérant que tous les profits de l'événement sont remis à un organisme local;

Considérant que l'événement cadre avec la *Politique sur les saines habitudes de vie de Cowansville*;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder à l'Association des pompiers de Cowansville la gratuité pour la location de la glace du Pavillon des sports dans le cadre d'un tournoi bénéfique intermunicipal le samedi 16 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

**SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**

**RESSOURCES HUMAINES**

401-08-2023

**Démission – Opérateur - Infrastructures et immobilisations**

Considérant qu'Alexandre Bergeron a remis au directeur des infrastructures et immobilisations, le 4 juillet 2023, sa lettre de démission au poste d'opérateur;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter la démission de Alexandre Bergeron à compter du 29 juin 2023.

De remercier Alexandre Bergeron et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**402-08-2023**

**Démission – Préposé loisirs - Service des loisirs et de la culture**

Considérant que David Labrecque a remis à la directrice du Service des loisirs et de la culture, le 11 juillet 2023, sa lettre de démission au poste de préposé loisirs;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter la démission de David Labrecque à compter du 25 juillet 2023.

De remercier David Labrecque pour les services rendus à la Ville au cours des 2 dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**403-08-2023**

**Démission – Journalier - Service des infrastructures et immobilisations**

Considérant que Joël Gray a remis au directeur du Service des infrastructures et immobilisations, le 25 juillet 2023, sa lettre de démission au poste de journalier;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accepter la démission de Joël Gray à compter du 25 juillet 2023.

De remercier Joël Gray pour les services rendus à la Ville et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**Octroi de poste col blanc - Agent au service à la clientèle - Service des loisirs et de la culture**

Ce sujet a été retiré de l'ordre du jour lors de son adoption.

**404-08-2023**

**Octroi de poste col bleu - Préposé aux loisirs - Service des loisirs et de la culture**

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste 11 au 17 juillet 2023;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de M. Émeric Daunais a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de M. Émeric Daunais à titre de Préposé aux loisirs à compter du 14 août 2023 (art. 21.01), poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, horaire de soir incluant une fin de semaine sur deux ou selon les besoins du service.

D'accorder à M. Émeric Daunais le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe préposé aux loisirs. Le candidat est assujéti à la réussite d'une période de probation de 1 an dans le département concerné (art. 21.01), d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

De reconnaître les années de service continu à partir du 10 février 2020 pour le calcul du quantum de vacances seulement (art. 20.01).

De reconnaître la date du 10 avril 2023 comme date d'avancement d'échelon (art. 8.01).

Adoptée à l'unanimité

**405-08-2023**

**Octroi de poste col bleu - Préposé aux loisirs - Service des loisirs et de la culture**

Considérant qu'il y a eu affichage interne du poste de préposé aux loisirs du 11 au 17 juillet 2023;

Considérant qu'aucune candidature interne n'a été déposée;

Considérant que la candidature de Frédéric Marchand a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite convention;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Frédéric Marchand à titre de préposé aux loisirs à compter du 14 août 2023, poste syndiqué col bleu, poste salarié permanent, conformément à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

La semaine normale de travail est de 40 heures, horaire de soir incluant une fin de semaine sur deux ou selon les besoins du service.

D'accorder à Frédéric Marchand le salaire rattaché à l'échelon 1, de la classe

préposé aux loisirs, à la réussite d'une période de probation de 1 an, d'une évaluation médicale optimale le tout suivant les conditions prévues à la convention collective du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD) en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

**406-08-2023**

**Embauche d'un employé cadre - Responsable de l'approvisionnement - Service des finances et de la trésorerie**

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'un employé au poste de Responsable de l'approvisionnement qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 14 juin 2023 par un affichage externe;

Considérant que la candidature de Jonathan Massé a été déposée et que celui-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville*, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite politique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Jonathan Massé au poste de « Responsable de l'approvisionnement » à compter du 18 septembre 2023, poste cadre de 37,5 heures par semaine, poste permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, et suivant les conditions prévues à la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* et d'établir la rémunération selon l'échelon 1 de la classe 4.

De modifier l'annexe B de la *Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville* afin d'ajouter Jonathan Massé à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

**AFFAIRES NOUVELLES**

**407-08-2023**

**Gratuité du stationnement du Centre de la nature - Rassemblement estival Députée fédérale de Brome-Missisquoi Mme Pascale St-Onge**

Considérant que le cabinet de la députée fédérale de Brome-Missisquoi, Mme Pascale St-Onge, organise un événement familial le samedi 26 août 2023 au Centre de la nature;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite encourager la tenue d'événements dans la municipalité;

Considérant que l'événement est ouvert à tous les citoyens de la région Brome-Missisquoi;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser la tenue de l'événement et d'autoriser la gratuité du stationnement au Centre de la nature pour la journée du samedi 26 août 2023.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

408-08-2023

**Engagement municipal auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en lien avec le projet de la rue James**

Considérant que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après « MELCC ») est à l'étude finale de la demande d'autorisation visant à permettre le prolongement des infrastructures pour la rue James ainsi que les lots bordant la rue James;

Considérant que le projet d'aménagement comporte également des aménagements sur les lots bordants, il importe de mentionner au MELCC que la demande municipale vise également les lots bordants 6 512 063 et 6 548 072 à 6 548 079 du cadastre du Québec;

Considérant qu'il est requis de confirmer le mandat à FNX-INNOV pour l'inclusion des dits lots à la demande d'autorisation;

Considérant le 5<sup>e</sup> alinéa de l'article 220 du REAFIE, un programme d'entretien et d'exploitation doit être élaboré pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale des eaux pluviales qui seront mises en place. La demande doit contenir une copie certifiée de la résolution de la ville, dans laquelle la municipalité de Cowansville s'engage à entretenir les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien;

Considérant que FNX-INNOV déposera une déclaration de conformité pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire et que ladite demande doit être accompagnée d'une attestation de la municipalité exploitant la station d'épuration desservant le système d'égout confirmant que les normes de rejet applicables à la station ne sont pas susceptibles d'être dépassées malgré l'extension;

Considérant que cette usine a fait l'objet d'une étude et qu'il n'y a pas lieu de considérer que les débits additionnels du projet de la rue James soient susceptibles de créer un dépassement des normes de rejets applicables à la station d'épuration;

Considérant qu'après validation du dossier (Quartier Ara), FNX-Innov a confirmé qu'un débit sanitaire de 3.54 L/s sera ajouté à notre réseau d'égout;

Considérant que les eaux usées transiteront par le régulateur de débit Saint-Laurent qu'en vertu de son Attestation d'Assainissement municipal qui autorise un nombre maximal de 10 débordements en temps de pluies et de fonte (PFD10);

Considérant que le service des infrastructures et des immobilisations dénombre en moyenne 0 débordement par année lors des 4 dernières années pour ce régulateur;

Considérant que la ville procède actuellement à l'application de son programme de débranchement de gouttières;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les débits du plan de gestion de débordements;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier



Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

En lien avec la demande d'autorisation (article 22) pour le système de gestion des eaux pluviales :

De confirmer au MELCC l'inclusion à la demande d'autorisation municipale les lots 6 512 063 et 6 548 072 à 6 548 079 du Québec.

De confirmer l'engagement municipal à entretenir les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des ouvrages inclus au projet de la rue James.

D'acheminer la présente résolution municipale à FNX-INNOV afin qu'il l'inclût dans leur réponse au MELCC;

En lien avec la demande de déclaration de conformité pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire :

De confirmer au MELCC que la présente résolution confirme et atteste, que l'ajout des débits sanitaires générés par le projet James, visé par une demande de déclaration préparée par FNX-INNOV, n'est pas susceptible de créer un dépassement des normes de rejets applicables à la station d'épuration.

Le Service des infrastructures et des immobilisations recommande d'intégrer le projet de construction à même le plan de gestion des débordements, de manière à compenser le débit supplémentaire engendré par ce projet soit un débit de 3.54 L/s.

De s'engager à réaliser la réalisation des interventions décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier prévu, le tout dans un délai maximal de cinq années après l'approbation de ce plan par le MELCC, le tout selon l'envergure des travaux à réaliser.

De s'engager à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur des divers bassins de drainage de la Ville visés par le plan de gestion des débordements, et ce, en incluant ceux des nouveaux projets d'extension des infrastructures municipales.

D'autoriser Marc-Antoine Dunlavey à signer tous les documents en lien avec les demandes d'informations ou d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Adoptée à l'unanimité

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 20 juin 2023;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi du 13 juin 2023;
- Liste du mouvement de personnel de la Ville - juillet 2023;
- Liste des dépenses par approbateurs - juillet 2023;
- Rapport des transferts budgétaires - juillet 2023;
- Rapport des déboursés - juillet 2023;
- Rapport du suivi budgétaire au 30 juin 2023;

- Rapport de la trésorière - Soumissions pour l'émission d'obligations;
- Statistiques – Permis de construction – juillet 2023.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.**

**409-08-2023**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h15.

Adoptée à l'unanimité.

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.